Parlement des enfants

Proposition de loi proposée par l'école primaire CAYEUX d'AVESNES SUR HELPE

(Académie du Nord)

Au mois de janvier, toutes les écoles de France ont reçu un dépliant pour les informer que les enfants de Mayotte manquent de matériel scolaire et qu'elles peuvent faire un don. Comme tous les enfants du monde entier ont droit à une bonne éducation, nous avons décidé de faire un don de fournitures scolaires et ensuite de créer une loi pour les enfants de Mayotte.

La convention des droits de l'enfant.

Les enfants sont des êtres humains à part entière et sont donc concernés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il sont cependant beaucoup plus fragiles et ont besoin d'une protection particulière. Les droits de l'enfant sont exprimés clairement et pleinement dans la convention relative aux droits de l'enfant. Préparée pendant dix ans, elle a été adoptée le 20 novembre 1989 et constitue depuis un instrument international important en matière de droits de l'homme. Elle comporte 54 articles.

- Article 4 : le droit à une alimentation saine, à un logement et à des soins médicaux.
- Article 7 : le droit à une éducation gratuite, à des activités récréatives et à des loisirs.
- Article 2: le droit aux moyens permettant de se développer d'une façon saine et normale sur les plans physique, intellectuel, moral, spirituel ou social.
- Article 10: le droit à la protection et le droit à une éducation dans un esprit d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité.

Mayotte est une petite île qui se trouve sur l'océan Indien qui fait partie de l'archipel des Comores. Il y a 212 000 habitants actuellement.

En 1975, un référendum est organisé dans l'archipel. Alors que les trois îles deviennent indépendantes et constituent l'Etat des Comores, Mayotte reste Française.

En 1995, l'instauration du Visa Balladur empêche une libre circulation des personnes. Commencent alors les premières expulsions directes de Mayotte.

La population mahoraise est extrêmement jeune, les moins de 15 ans représentent quasiment la moitié de la population totale.L'âge moyen est de 22 ans, la couverture médicale universelle (CMU) n'existe pas.

Le taux de chômage général atteint 36%.

L' état de l'école

Les élèves ont peu de matériel scolaire et d'éveil; ils sont souvent scolarisés à mi-temps pour partager des classes trop peu nombreuses. Les bâtiments sont souvent dégradés, sans cantine, les conditions d'hygiène et de sécurité ne sont pas respectées :

- 1 jeune sur 2 a moins de 17 ans.
- 41% de la population est à l'école.
- 56% des jeunes qui ont achevé leur scolarité n'ont pas de diplôme contre 19 % en métropole.

Les conditions de soins

Le taux de mortalité infantile est 4 fois plus élevé qu' en métropole.

De nombreux bidonvilles sans accès à l' eau et le manque d' hygiène augmentent le risque de

maladies.
Les enfants dont l'un des parents est français ou étranger en situation régulière peuvent se protéger ,mais les enfants de personnes sans papier ou les mineurs isolés ne sont pas protégés au niveau médical car il n'y a pas de CMU . Le coût des soins et des transports est le premier obstacle.

Pourquoi la loi est nécessaire ?

Pour améliorer les conditions d'éducation des enfants de Mayotte.
(avoir plus de matériel et construire de nouvelles écoles).
Pour qu'ils puissent avoir de meilleures conditions de soins.

Article1

Construire des écoles supplémentaires pour que les enfants puissent aller à l' école toute la journée.

Article2

Équiper les écoles avec du matériel scolaire, du mobilier, des fournitures, des cantines et aussi des cours de récréation.

Article3

Chaque enfant doit pouvoir recevoir des soins appropriés mêmes ceux qui sont sans papiers

Article4

Les soins médicaux de tous les enfants doivent être gratuits.

Proposition de loi écrite par les élèves de la classe de cm2:

Lorent Degaigne,Chloé Padé,Saïd Ouici,Mathéo Lemaire,Rose Quoniou,Gabriel Motte,Ophélia Petit, Guillaume Loiseau, Enola Delvallée, Mélina Peltier, Adrien Cardon, Mathias Duboc, Ilhan Smailovic, Antoine Soriaux, Solange Farjaud, Isa Yildiz, Manon Lefèvre, Erwann Ducrot,
Amandine Foliot, Morgane Quétier